



# SESSAD Médoc

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE  
ET DE SOINS À DOMICILE

LIVRET D'ACCUEIL

# Qui sommes-nous ?

---

L'Adapei de la Gironde est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

## La Section locale

---

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.

**Le Délégué à l'Action Associative** est votre interlocuteur privilégié sur le Sessad.

### Vos contacts associatifs :

Président Section locale Médoc

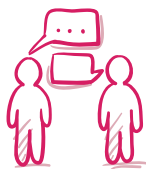
**Jean-Paul Cros**

Tél. 06 79 24 02 68 - jeanpaul.cros@adapei33.com

Déléguée à l'Action Associative de l'IME Médoc  
et du Sessad Médoc

**Karine Hoarau**

Tél. 06 61 49 50 57 - karine.hoarau@adapei33.com



## L'Adapei en quelques chiffres

---



**2 300**

Personnes  
accompagnées



**3 100**

Réponses  
adaptées



**580**

Adhérents



**1 200**

Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches, venez d'intégrer un établissement de l'Adapei de la Gironde.

C'est une grande responsabilité pour nous, que nous exerçons depuis 1958.

A côté d'une expertise forte de l'accompagnement, nous affichons des valeurs auxquelles nous sommes attachés : éthique, solidarité et tolérance.

Vous avez votre mot à dire sur l'application au quotidien de ces valeurs ; nous comptons sur vous et sur votre implication.

Je reste à votre écoute,

Philippe Bégurier

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Bégurier', written over a horizontal line.

Président de l'Adapei de la Gironde



## Bienvenue au Sessad

Les Sessad de l'Adapei vous accueillent et notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que votre accompagnement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ce livret d'accueil, rédigé à votre intention, est destiné à vous apporter informations et conseils et vous permettre une meilleure connaissance du fonctionnement du service.

L'équipe du Sessad reste à votre écoute et à celle de vos proches pour toutes les questions que vous vous posez.

L'équipe du Sessad

### SESSAD Généraliste

Accompagne en **milieu ordinaire** des jeunes âgés entre **0 et 20 ans** ayant un **Trouble du Neuro Développement**

Accompagne en **milieu ordinaire** des jeunes âgés entre **15 et 25 ans** ayant un **Trouble du Neuro Développement** et qui souhaitent développer un **projet professionnel**

### SESSAD Pro

### SESSAD Autisme

Accompagne en **milieu ordinaire** des jeunes âgés entre **0 et 25 ans** ayant un diagnostic établi de **Trouble du Spectre de l'Autisme**

## Sessad Métropole

✉ 10 rue des Saules  
33130 Bègles  
☎ 05 33 20 09 30  
sessad.metropole@adapei33.com

1 Sessad Généraliste

2 Sessad Pro

## Sessad Médoc

✉ 4 rue Pierre Castéja  
33250 Pauillac  
☎ 05 56 73 18 88  
sessad.medoc@adapei33.com

6 Sessad Généraliste

7 Sessad Pro

8 Sessad Autisme

## Sessad Bassin d'Arcachon

✉ 39 route des Lacs  
33380 Biganos  
☎ 05 57 76 08 08  
sessad.bassindarcachon@adapei33.com

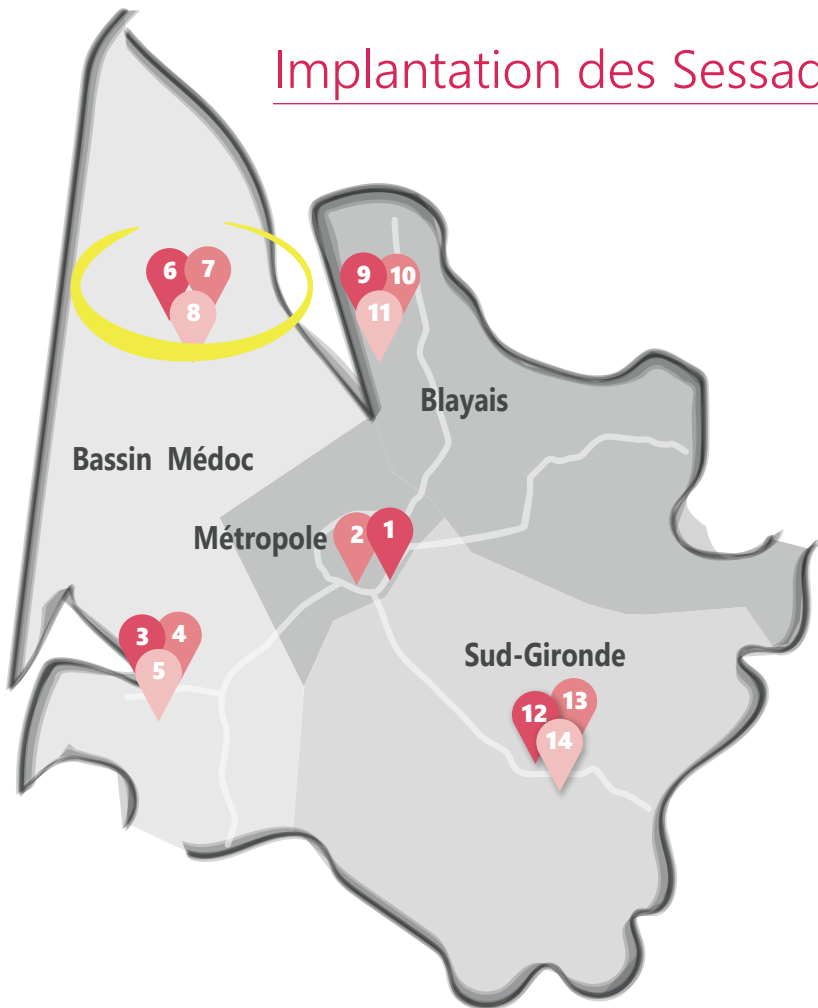
3 Sessad Généraliste

4 Sessad Pro

✉ 13 route des Lacs  
33380 Biganos  
☎ 05 56 52 71 08  
sessadautisme.bassindarcachon@adapei33.com

5 Sessad Autisme

# Implantation des Sessad



## Sessad Blayais

✉ 2 rue Nicole Girard Mangin  
33390 Blaye

☎ 05 57 42 38 38

[sessad.blayais@adapei33.com](mailto:sessad.blayais@adapei33.com)

9 Sessad Généraliste

10 Sessad Pro

11 Sessad Autisme

## Sessad Sud-Gironde

✉ 87 route des Bottreaux  
33190 Lamothe-Landerron

☎ 05 57 31 00 28

[sessad.sudgironde@adapei33.com](mailto:sessad.sudgironde@adapei33.com)

12 Sessad Généraliste

13 Sessad Pro

14 Sessad Autisme



# Les étapes clés de l'accompagnement de votre enfant

---

## 1 Le recueil des **attentes**

Vous expliquez ce que vous souhaitez apprendre et vos aspirations, qu'elles vous soient propres, en tant que jeune adulte ou celles de votre enfant, en tant que parents. *Nous souhaitons qu'il apprenne à être autonome dans sa vie quotidienne qu'il apprenne à lire, qu'il apprenne à se déplacer en toute sécurité, qu'il puisse un jour avoir une activité professionnelle...*

Un référent éducatif vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du projet personnalisé.

## 2 Le recueil des **besoins**

L'équipe du Sessad, évalue en collaboration avec le jeune adulte, et/ou avec l'enfant et ses parents, ses capacités et compétences

*Notre enfant passe des tests et il fait des exercices pour savoir s'il sait s'habiller seul, s'il sait prendre le bus, s'il sait réaliser de petits achats... vous êtes partie prenante dans l'évaluation pour que les apprentissages aient lieu sur tous les lieux de vie propres au jeune adulte, ou à votre enfant.*



i

Si votre enfant est mineur, en tant que parents, vous avez un rôle actif dans toutes les décisions qui le concernent.

C'est pourquoi, votre présence est nécessaire lors des diverses rencontres organisées.

Si votre enfant est majeur, votre présence peut être envisagée en fonction de ses souhaits



### 3 L'élaboration du projet personnalisé

Des choix sont faits sur les priorités d'apprentissage et sur les méthodes pour que l'apprenant gagne en autonomie.

*Que va-t-il apprendre cette année ? Quels sont nos objectifs d'apprentissages ? Comment va s'articuler sa scolarité à l'école avec l'accompagnement du Sessad ?*

Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est signé pour formaliser l'accompagnement.

### 4 La mise en œuvre du projet personnalisé

Le Sessad accompagne dans la réalisation du projet de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte. *Il va bénéficier d'une structuration adaptée à sa scolarité, son d'apprentissage, son intégration professionnelle...*

## Qu'est-ce que...

### Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est un document qui regroupe vos objectifs d'accompagnement fixés avec le Sessad.

### Le DIPC

Le DIPC est un accord officiel entre le Sessad et vous, qui définissent les conditions dans lesquelles votre enfant est accompagné.

Un **avenant** reprenant les objectifs du projet personnalisé, est signé chaque année.



# Les missions et prestations proposées à votre enfant

---

Les Sessad mettent en œuvre des actions d'accompagnement qui permettent le maintien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte, de 0 à 25 ans, dans son milieu de vie ordinaire.

Pour être accompagné, le jeune doit avoir une notification d'orientation Sessad, délivrée par la MDPH.

## Le Sessad intervient dans les différents lieux de vie :

- **A l'école ou sur les lieux de formations** (soutien scolaire et liens avec les équipes pédagogiques des différents établissements et dispositifs).
- **Au domicile** (guidance parentale et/ou gestion du quotidien, entretien individuel).
- **En extérieur** (accompagnement et soutien d'activités de loisirs, sportives, culturelles...).
- **En entreprise** (bilan, soutien, adaptation en lien avec l'employeur).
- **Dans les locaux dédiés à chaque service**

## 1 Un travail sur les prérequis à l'inclusion

Les interventions peuvent être effectuées de manière individuelle ou en groupe :

### - **L'autonomie personnelle et sociale**

Accès aux besoins fondamentaux, développement des compétences domestiques, apprentissage des repères spatio-temporels, acquisition des règles sociales.

### - **Le développement de la communication**

L'équipe propose un panel d'outils de communication adaptés à votre enfant en fonction de ses compétences (PECS, Makaton, langue des signes, Facile à lire et à comprendre, tablettes numériques...).

### - **La gestion des troubles du comportement**

Par le biais de méthodes adaptées d'analyse du comportement et de propositions de techniques personnalisées (reconnaissance des émotions, roue des émotions, outils de communication...)





## Le soutien à l'inclusion scolaire

---

Le Sessad aide à la mise en place de compensations liées au handicap et de stratégies éducatives et rééducatives (communication, concentration, codes sociaux, repérages spatio-temporels, sensorialité...) afin de soutenir et généraliser les apprentissages scolaires et sociaux. Il garantit la cohérence de l'accompagnement.

Le Sessad se présente alors lui-même comme un outil de compensation à la disposition de l'enseignant et de l'AESH pour faciliter l'inclusion scolaire par la mise en place d'outils et le transfert de connaissances et de compétences liées au handicap.

Le cadre des interventions des professionnels du Sessad est posé par la loi du 5 février 2005 et encourage une collaboration active entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant : enseignants, AESH, famille, professionnels paramédicaux, professionnels éducatifs.

## 2 Une mission de soutien à l'inclusion scolaire

- Soutien en classe ordinaire ou en classe adaptée (ULIS école, collège, lycée...) ; travail sur la posture d'élève,
- Mise en place de supports adaptés au développement de l'autonomie scolaire,
- Sensibilisation au handicap auprès du personnel enseignant ou accompagnant...

### 3 Une mission de soutien à l'inclusion sociale

- Apprentissage des gestes du quotidien et des codes sociaux (faire les courses, se déplacer en toute sécurité, interagir avec les autres...),
- Accompagnement en centre de loisirs, club sportif, club ados...
- Sensibilisation au handicap auprès du personnel de différents lieux d'accueil de votre enfant.

### 4 Des prestations de soutien à la parentalité

Vous êtes la personne centrale dans l'accompagnement éducatif de votre enfant. Le Sessad vous propose donc un accompagnement pour vous permettre d'acquérir l'ensemble des outils adéquats à son suivi et au développement de son autonomie.

Le Sessad vous propose des prestations pour une meilleure connaissance des spécificités liées au handicap et pour valoriser, renforcer et faire émerger vos compétences éducatives parentales afin de les ajuster au handicap de votre enfant.

- Informations sur les spécificités du handicap
- Mise en évidence des compétences de votre enfant et explications de ses difficultés liées à son handicap
- Échange et écoute autour de la parentalité
- Orientation vers des services spécialisés selon vos besoins
- **Guidance parentale**

Ces prestations de soutien à la parentalité peuvent être mises en place dès l'accueil de votre enfant dans une structure (école, centre de loisirs...), en tenant compte de vos disponibilités et de celles du Sessad.



## La guidance parentale

---

La guidance parentale a pour but d'améliorer la qualité de vie de toute la famille. La notion de "guidance" sous-entend à la fois les notions de conseil, d'aide, de soutien et d'accompagnement.

La guidance a pour objectif de vous informer et vous former pour vous aider à trouver les meilleures stratégies pour le quotidien. Elle vous permet de vous approprier les techniques visant à exercer l'attention conjointe, les interactions sociales, la communication, le jeu, l'autonomie quotidienne...

Cette guidance éducative, basée sur une démarche collaborative, favorise la généralisation des apprentissages de votre enfant et nous permet de vous soutenir dans la gestion du quotidien.

## 5 Des prestations de soutien à l'inclusion professionnelle

Le Sessad accompagne les jeunes vers tous les dispositifs de droit commun dans l'objectif d'accéder à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou protégé : autonomie dans les transports individuels ou collectifs, gestion d'un budget, autonomie quotidienne, accès à un logement autonome.

## 6 Des prestations sociales

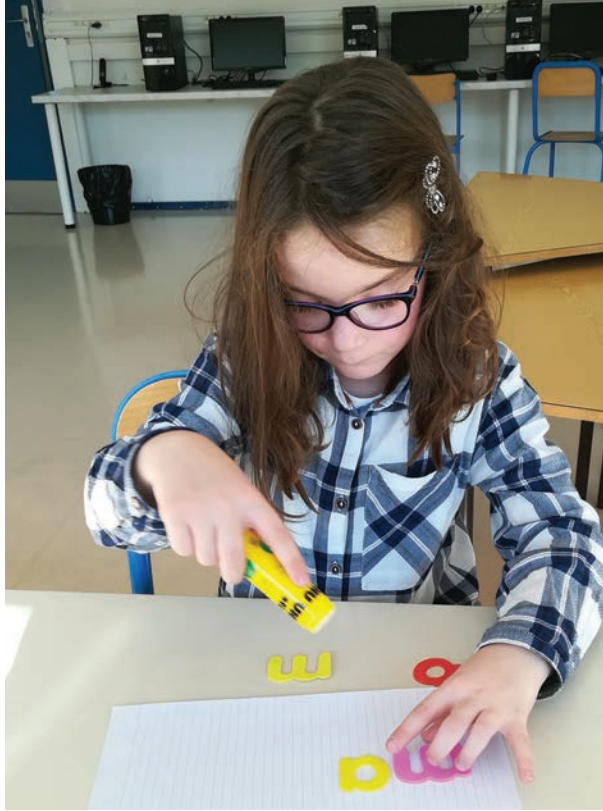
L'équipe vous propose un accompagnement dans les démarches à caractère social pour votre enfant (dossiers MDPH, protection juridique...).

## 7 Des prestations thérapeutiques

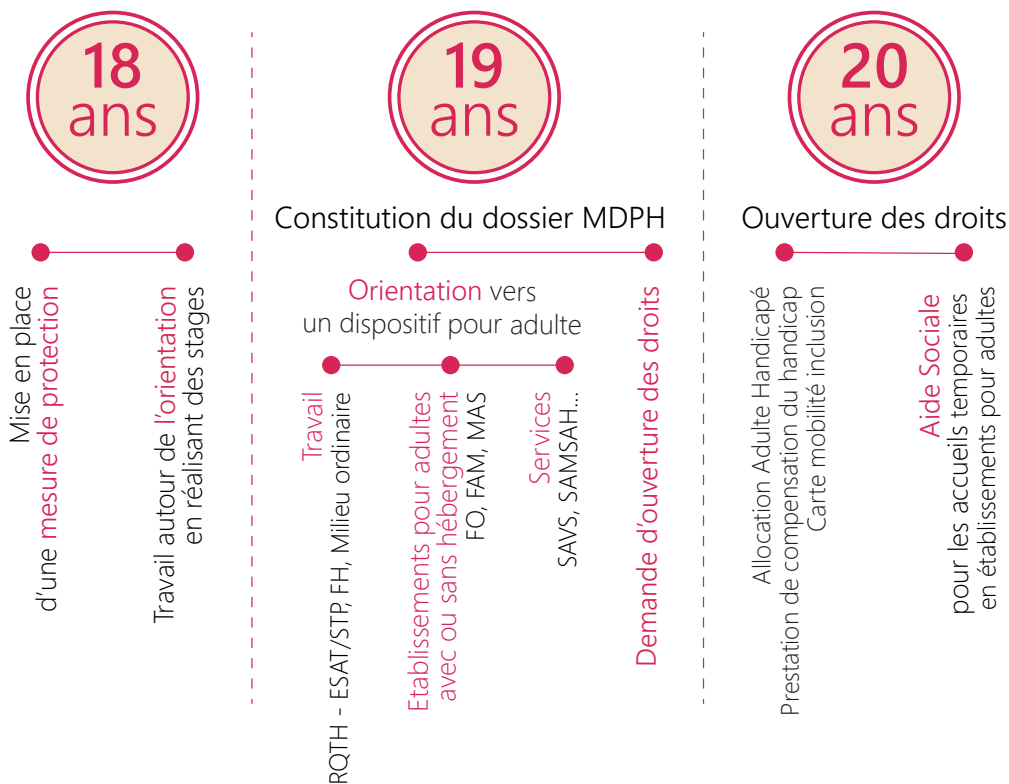
L'équipe paramédicale permet à votre enfant d'être accompagné au quotidien en fonction de ses besoins. Ces interventions peuvent être organisées directement avec l'équipe du Sessad ou par des partenariats avec des professionnels libéraux.

L'équipe facilite l'accès aux soins nécessaires pour votre enfant et vous conseille sur ces accompagnements. Des ateliers d'accompagnement à la santé et d'habitation aux soins peuvent être proposés.





# Le passage à l'âge adulte, ce qui change pour les jeunes entre 18 et 20 ans



## A 18 ans, changement d'orientation !

Il est important d'anticiper la demande d'orientation à la MDPH, vers des dispositifs adultes, dès l'âge de 18 ans. Ceci permet à votre enfant de se projeter dans son parcours et de devenir acteur de ses démarches et de son projet de vie.

Peu avant sa majorité, s'il n'est pas en mesure d'accomplir seul certains actes de la vie civile, d'exercer ses droits personnels ou de gérer son patrimoine, il faut préparer la mise en place d'une **mesure de protection juridique** : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle ou habilitation familiale.



### **Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement dans cette transition**

N'hésitez pas à contacter une assistante sociale pour avoir de plus amples informations et vous conseiller dans vos démarches.

## **A 20 ans, changement de droits et de situation !**

L'ensemble des droits est réévalué au moment des 20 ans à l'initiative du jeune (ou de son tuteur/curateur lorsqu'il est majeur protégé au sens de la loi). L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) remplace l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH), elle est attribuée sous certaines conditions et pour une durée déterminée.



# Vos droits et ceux de votre enfant

---

- La personne de confiance de votre enfant majeur
- L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé
- La bientraitance & la maltraitance
- Votre participation et celle de votre enfant
- Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant

## La personne de confiance de votre enfant majeur

A partir de 18 ans, tout citoyen a le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance de votre enfant l'aide à connaître et à comprendre ses droits.

La personne de confiance l'aide à exprimer ses choix.

Elle est son porte-parole, par exemple lors de son projet personnalisé ou lors ses rendez-vous médicaux.

Votre enfant peut choisir sa personne de confiance parmi ses proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



## L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée par l'Adapei a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour son accompagnement. Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque votre enfant quittera le Sessad, il pourra partir avec son dossier pour un autre établissement. Sinon, le Sessad conservera ces données, seulement pendant 5 ans.

### Si vous souhaitez consulter le dossier de votre enfant mineur :

- Pour un accès partiel : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande à l'équipe du service.
- Pour voir l'ensemble du dossier, faites une demande écrite à la direction du Sessad. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui concernent votre enfant, en adressant votre demande au directeur de l'établissement.

## Règlement Général sur la Protection des Données



Parce que vous êtes partie prenante dans le parcours de votre enfant et dans le devenir de l'Association, l'Adapei vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre consentement pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications.

## La bientraitance & la maltraitance



Le Sessad met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé.

Les recommandations garantissent le respect des droits des personnes accueillies, de leurs choix et la personnalisation de l'accompagnement.

C'est ce qu'on appelle la bientraitance.

L'Adapei sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance mais aussi à la prévention de la maltraitance, par de la formation et des séances de réflexion et d'échanges.

Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, vous **pouvez appeler le numéro mis en place par l'État, le 3977.**

**Vous pouvez également appeler le 119** (numéro gratuit), dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. 50 écoutants professionnels de l'enfance se relaient pour répondre aux appels.

**Personnes âgées**  
personnes  
**handicapées**

**La maltraitance**  
est une **réalité**  
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :

**3977**

Des professionnels vous écoutent,  
vous soutiennent, vous orientent.

**Enfants en danger ?  
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est  
d'en parler !

[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

## Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant

Si vous considérez que vos droits ou ceux de votre enfant ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec

une sanction disciplinaire ou n'importe quelle décision concernant l'accompagnement de votre enfant, vous pouvez graduellement :



### CONTACT DIRECTEUR

Contactez le directeur du service à l'oral ou par écrit



### COMMISSION DE MÉDIATION

Saisir la Commission de médiation de l'Adapei 33 à l'adresse suivante : 39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II - Bâtiment R - 33049 Bordeaux Cedex ou par mail à [siege@adapei33.com](mailto:siege@adapei33.com)



### MÉDIATEUR EXTERNE

Contactez un médiateur externe (personnes qualifiées) mandatées par le Conseil départemental de la Gironde

- Par téléphone au 05 56 99 66 99
- Par courriel : [personnesqualifiees@gironde.fr](mailto:personnesqualifiees@gironde.fr)



## Votre participation et celle de votre enfant

---

Des instances de participation sont prévues dans le cadre du fonctionnement du service.

Vous êtes invité à y participer pour donner votre avis et nous permettre de nous améliorer : réunions familles ou jeunes, questionnaire de satisfaction...

## Vos obligations et celles de votre enfant

---



### Absences

En cas d'absence de votre enfant à une séance ou à un rendez-vous, vous devez en informer le secrétariat du Sessad dans les plus brefs délais.

En cas d'absence pour motif médical, un justificatif doit être transmis au plus tôt, soit par mail soit au retour de votre enfant.



### Santé

A chaque rentrée scolaire, vous devez transmettre au secrétariat l'attestation de Sécurité sociale couvrant votre enfant et la copie des vaccinations, à jour.



### Assurance

A chaque rentrée scolaire, vous devez transmettre au secrétariat une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant votre enfant.



### Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées au fonctionnement de l'établissement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui vous est remis à votre arrivée.

# Les informations pratiques



## Jours d'ouverture

Le Sessad Médoc est ouvert 198 jours par an.

L'accompagnement se fait en journée et/ou en soirée selon les besoins, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés en fonction d'un calendrier d'ouverture qui vous est transmis chaque année.

## Ouverture du secrétariat et contacts

Le secrétariat est ouvert de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi hors périodes de fermeture notifiées en début d'année scolaire.

## Comment contacter le Sessad Médoc ?



### **Sessad Médoc**

4 rue Pierre Castéja  
33250 Pauillac

@ [sessad.medoc@adapei33.com](mailto:sessad.medoc@adapei33.com)

📞 Secrétariat : 05 56 73 18 88



## Restauration et transport



Le Sessad n'assure pas de service de restauration ni de transport.



## Le coût de l'accompagnement

L'accompagnement de votre enfant, orienté par la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH), est financé par l'Assurance Maladie.



Des participations financières peuvent être ponctuellement demandées à la famille pour certaines sorties culturelles, séjours...

## Contacts utiles

---

**MDPH** - 1 Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux  
Tél. 05 56 99 66 99 - [www.mdph33.fr](http://www.mdph33.fr)

### Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

103b rue Belleville, 33000 Bordeaux  
Tél. 09 69 37 00 33 - [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

**Centre Ressources Autisme** - 121 rue de la Béchade - 33076 Bordeaux

Tél. 05 56 56 67 19 - [cra-aquitaine@ch-perrens.fr](mailto:cra-aquitaine@ch-perrens.fr)

## Annexes au livret d'accueil

---

### Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement
- Le Document Individuel de Prise en Charge
- La Charte des droits et libertés

### Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme du Sessad

### Les documents de présentation de l'Adapei de la Gironde

- Le flyer de la Section locale Médoc
- La synthèse du Projet associatif

# Lexique

---



AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
AEEH :	Allocation d'Éducation Enfant Handicapé
AESH :	Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
CDAPH :	Commission départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CFA :	Centre de Formation des Apprentis
CVS :	Conseil de la Vie Sociale
ESAT :	Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
FAM :	Foyer d'Accueil Médicalisé
FH :	Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT
FO :	Foyer Occupationnel
IME :	Institut Médico-Éducatif
MAS :	Maison d'Accueil Spécialisé
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH :	Prestation de Compensation du Handicap
PECS :	Système de communication par échange d'images
SAD :	Service d'Aide à Domicile
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA :	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD :	Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
SESSAD Pro :	Service d'Éducation et de Soins à Domicile Professionnel
TSA :	Troubles du Spectre de l'Autisme
STP :	Section à Temps Partiel
ULIS :	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Actualités  
Agenda  
Informations  
Parutions  
Offre de services  
Etc...



Retrouvez l'Adapei de la Gironde sur  
[www.adapei33.com](http://www.adapei33.com)



Crédits photos ® Adapei de la Gironde

Adapei de la Gironde  
Bureaux du Lac II - Bât. R  
39, rue Robert Caumont  
33049 Bordeaux Cedex  
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

